

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 20

Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation :** 25 juin 2025

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

- Voix pour : 23

- Abstention : 1

(Virna VENTURINI)

**Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, J-L. MAULET, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Procurations :** MM. André PUGIN à Lucas PUGIN, R. DIAKHATÉ à E. BOUCHET, C. PEGUET à D. GERELLI-FORT et S. BIOLLUZ à T. GAL

**Excusé :** M. D. EISACK

**Absents :** MM. C. MEYNET, A. MIZZI, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON

**Secrétaire de séance :** Mme Stéphanie LE MOAL

**2025DELIB082 AUTORISATION À L'ENSEMBLE SCOLAIRE CATHOLIQUE ROCHOIS (ESCR), DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

*2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.421-1, R.421-1 et R.423-1 ;

**Considérant** le projet de construction d'un collège privé par l'Ensemble Scolaire Catholique Rochois (ESCR), lequel a été présenté au Conseil municipal du 20 mai 2025 ;

**Considérant** que le futur collège privé doit être édifié sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés et sur la parcelle appartenant la commune cadastrée F2995 (9087m<sup>2</sup>)

**Considérant** que la parcelle communale sus-désignée relève du domaine privé communal ;

**Considérant** la nécessité d'autoriser le représentant de l'Ensemble Scolaire Catholique Rochois (ESCR) à déposer un permis de construire sur les parcelles appartenant à la commune ;

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1 :** Autorise le dépôt par le représentant de l'Ensemble Scolaire Catholique Rochois (ESCR), du permis de construire portant édification d'un collège privé sur la parcelle cadastrée F2995 (9087m<sup>2</sup>) appartenant à la commune,

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 074-217402205-20250701-2025DELIB082-DE

S<sup>2</sup>LO

**Article 2 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Stéphanie LE MOAL

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

7 JUL. 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.